Publié pa

36.304

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE L'ÉLEVAGE

OTTAWA - CANADA

LES VENTES COOPÉRATIVES DE LAINES AU CANADA

Caisse servant à façonner et à lier les toisons.

LA PRÉPARATION DES LAINES POUR LA VENTE

FEUILLET N° 14

Publié par ordre de l'honorable MARTIN BURRELL, Ministre de l'Agriculture, Ottawa, Ont.

MARS 1917.

22968—1

26.304

JOH

L
produ
condit
vinces
portan
présen
dustrie
import
Le
princip
quelqu
vente d
cause d
dans le
Il
chez les
tère de
l'œuvre
laine ca
Les résu
principa
pays, es
catégori
la fabric
mais la
viande.
catégorie
toujours
tuaient l
des laine
tion sans
coût de l
même pri

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE L'ÉLEVAGE.
SERVICE DES MOUTONS ET DES CHÈVRES.

JOHN BRIGHT,
Commissaire.

H. S. ARKELL,
Sous-commissaire.

FEUILLET N° 14.

Mars 1917.

LES VENTES COOPÉRATIVES DE LAINES AU CANADA

LA PRÉPARATION DES LAINES POUR LA VENTE

PAR

T. Reg Arkell et J. K. King.

L'élevage des moutons devrait être l'une des branches les plus importantes de la production animale au Canada. Les moutons viennent bien sous notre climat et nos conditions agricoles, malgré les variations qu'elles présentent dans les différentes provinces, permettent, presque partout, d'entreprendre un système d'exploitation comportant leur élevage comme spécialité. En fait, aucun pays d'une même étendue ne présente autant d'avantages naturels pour cet élevage que le nôtre et cependant l'industrie ovine n'a jamais pris dans l'agriculture canadienne la place que lui mérite son importance.

Les bas prix auxquels la laine s'est vendue jusqu'à ces derniers temps sont la cause principale de ce manque de développement. L'éleveur de moutons qui ne recevait que quelques centins par livre n'était guère encouragé à augmenter ses troupeaux, car la vente de la vian[illegible] laisse pas au producteur un profit satisfaisant; et c'est à cause de ces mêm[illegible] que beaucoup de cultivateurs, qui pourtant se trouvaient dans les conditi[illegible] favorables, hésitaient à entreprendre cet élevage.

Il était don[illegible] le meilleur moyen de créer une attitude plus favorable chez les cultivate[illegible] d'obtenir des prix plus avantageux pour la laine. Le ministère de l'Agriculture, appréciant toute l'importance de l'industrie ovine, se mit à l'œuvre; il donna l'ordre aux fonctionnaires de cette division d'étudier la nature de la laine canadienne et de voir quels défauts la rendaient si impropre aux fins industrielles. Les résultats de cette enquête établirent clairement que l'état des laines était l'obstacle principal. La qualité inhérente, du moins pour ces catégories que nous produisons au pays, est tout à fait satisfaisante. Ces catégories comprennent principalement des catégories intermédiaires et grossières, qui occupent une place distincte et utile dans la fabrication. Sans doute, cette laine ne vaut pas autant que les qualités plus fines, mais la production de cette dernière nuirait infailliblement à la production de la viande. Il n'y avait pas de critiques à faire quant à la nature même de la laine. Ces catégories se vendaient facilement. Elles ressemblaient de très près aux types anglais, toujours en vive demande. C'est la préparation du produit et son état qui constituaient les objections principales. Les bas prix obtenus ne représentaient pas le prix des laines de basse qualité, mais plutôt le prix des laines détériorées par une préparation sans soins, contaminées de saletés et de matières étrangères qui augmentent le coût de la production et causent un gaspillage à la manufacture. Le mode d'achat au même prix, sans distinction de qualité, était la cause principale de cet état de chose.

Ce système n'encourage nullement l'éleveur à soigner sa marchandise. Du reste le cultivateur ne connaissait pas bien la laine. Pour lui toutes les laines se valaient. Comment aurait-il pu en être autrement? La laine produite par son voisin, grossière, sale, remplie de bale, se vendait au même prix que sa laine à lui, qui était fine, propre, et ne contenait que peu de matières étrangères. Dans ces conditions, le bon berger qui s'efforçait à faire mieux que son voisin moins soigneux, perdait de l'argent. C'était plutôt à son avantage d'ajouter de la bale et de la terre à ses toisons, puisque tout cela se vendait comme de la laine.

La vente de la laine au poids, sans distinction de qualité, causait de grands ennuis au fabricant et une perte au producteur. Le fabricant devait classer et plus tard trier

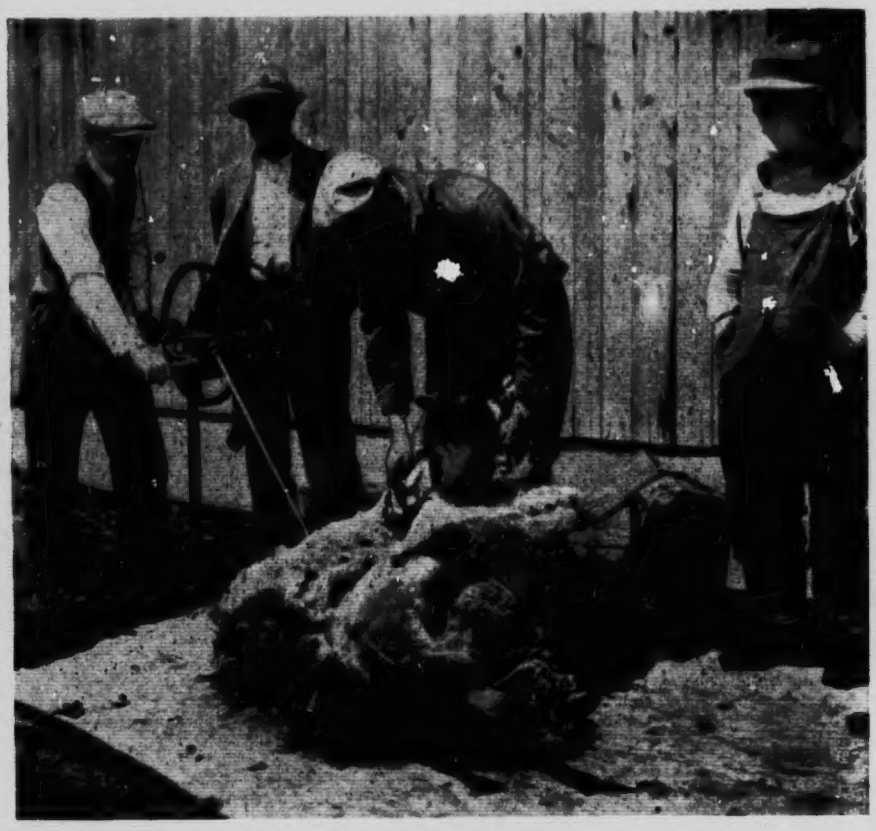

Tonte mécanique des moutons. —L'animal est mis sur une toile qui empêche la toison de se souiller.

cette laine dans son entrepôt, et il était souvent obligé d'acheter un mélange de catégories de laines qu'il ne désirait pas et dont il ne pouvait se servir avantageusement. Lorsqu'il achetait de la laine canadienne, il ne savait jamais au juste ce qu'il allait avoir. Pour se mettre à couvert des risques et des pertes, il se faisait donc une règle d'acheter la laine sur la base de la plus mauvaise qualité qui se trouvait dans l'expédition. Il n'en était pas ainsi de la laine qu'il importait de la Grande-Bretagne, car celle-ci était triée, le retrait (*shrinkage*) était déclaré, et il avait toutes les garanties voulues sur la qualité. Il pouvait l'utiliser immédiatement, dès qu'il la recevait, sans les délais toujours occasionnés par la préparation des produits domestiques. Le système de vente au poids était naturellement enraciné au Canada; il devait son existence prin-

cipalement au fait que les cultivateurs vendaient individuellement, soit à de petits fabricants, soit aux marchands de campagne qui n'achetaient pas plus que quelques centaines ou un millier de livres par an, et qui par conséquent, ne prenaient qu'un intérêt médiocre dans cette transaction qui ne leur rapportait que peu de chose. D'ailleurs, on n'a guère d'avantage à trier de petites quantités de laines, car chaque catégorie ne contient qu'un petit nombre de toisons; il faut beaucoup de travail, beaucoup de sacs, et des facilités d'entreposage qui rendent cette opération coûteuse. Ce n'est guère que pour un wagon de 20,000 livres que le triage est réellement avantageux. Plus la quantité de laine est considérable, plus on de chances d'en disposer à des prix avantageux. Lorsque l'on a cent mille livres par exemple, chaque qualité est assez considérable pour que l'on puisse la vendre séparément, car certains fabricants n'ont pas les facilités voulues pour employer économiquement toutes les qualités; ils sont

Classement des laines à une station de rassemblement dans l'Ouest canadien.

donc en mesure de payer une prime plus élevée pour la qualité qu'ils cherchent que lorsqu'ils sont obligés d'acheter toutes sortes de qualités en mélange pour se procurer celle qu'ils désirent. Si l'on peut charger un wagon complet d'une seule qualité, on fait également une économie considérable de transport.

Les éleveurs n'ont pas été lents à profiter des avantages du classement et du système de vente par qualités lorsqu'ils ont compris la situation. En 1913, le ministère inaugura une campagne active de propagande, il s'agissait d'enseigner au cultivateur à bien préparer la laine avant de l'offrir au commerce. Cette campagne a donné des résultats si satisfaisants, elle a suscité chez les éleveurs un intérêt si considérable que sept sociétés se sont organisées l'année suivante pour vendre laine en coopération, sous la direction du ministère et en vertu du système de classement. Ce mouvement a été bien accueilli par les fabricants qui lui ont donné un chaleureux appui. En 1914, 206,129 livres de laine ont été classées par les sociétés organisées en quatre provinces, savoir Québec, Ontario, Manitoba et Alberta. En 1915, le nombre d'organisations formées dans ce but se montait à dix-neuf. Le nombre de livres de laine classées et offertes pour la vente en coopération était approximativement de 420,000 livres. En

1916, cette quantité avait atteint un total de 1,721,598 livres, ayant une valeur de $579,-678.69, et chaque province était représentée. Le tableau ci-joint donne une idée précise des progrès de ce travail.

Dans la conduite de ce travail, le ministère s'est attaché, avant tout, à améliorer la nature des laines et à développer des qualités nationales. Le Commissaire de l'industrie animale fournit sur demande des classeurs experts qui classent la laine pour un groupe ou une société d'éleveurs et la présentent généralement dans un état acceptable pour le marché. Les sociétés organisées dans ce but exercent et contrôlent, par l'entremise de leurs fonctionnaires, toutes les affaires qui se rapportent au classement des laines et à leur vente. Dans certains cas cependant, les ministères provinciaux et les collèges d'agriculture ont pris une initiative indépendante, ils ont prêté aux éleveurs des entrepôts et se sont arrangés pour leur accorder une aide financière pendant l'entreposage. Ceci s'applique aux ministères du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Ile du Prince-Edouard et du collège Macdonald.

Les avantages de ce système coopératif n'ont pas tardé à se faire sentir: il y a eu une augmentation rapide dans la quantité des laines triées et offertes en vente depuis l'inauguration de ce mouvement. L'adoption du système de classement a créé un

Laine mise en balles, prête à être expédiée.

esprit d'émulation parmi les cultivateurs, chacun d'eux cherche aujourd'hui à faire mieux que son voisin ou à préparer sa laine d'une façon qui lui mérite un classement plus élevé. Cette émulation produit d'excellents résultats et le caractère des produits accuse déjà une amélioration considérable. Les avantages ne se bornent pas là cependant. A mesure que le système coopératif se développe, les prix montent d'une façon soutenue; le prix des produits classés, vendus par l'intermédiaire des sociétés, dépasse tous les prix obtenus depuis trois ans par les particuliers sous l'ancien système. Il a été démontré que les membres des sociétés se sont faits plus qu'ils n'auraient pu recevoir en vendant au poids par les voies ordinaires. On estime, en se basant sur des sources de renseignements aussi exactes que l'on peut se les procurer dans les conditions de ce genre, que le prix moyen de toutes les laines triées l'année dernière a été de 5¼ centins plus élevé que celui de toutes les autres laines vendues dans le pays; c'est là une évaluation modérée; elle se base sur les renseignements fournis par beaucoup de trafiquants de laines et de cultivateurs qui se tiennent bien renseignés sur les conditions du marché et qui sont au courant des ventes. On a bien des exemples de laine qui se sont vendues de 8 à 10 centins de moins que la laine de la société, et presque dans le même district. Cette augmentation seule est presqu'égale au prix que beaucoup de cultivateurs obtenaient il y a cinq ans, et les fabricants se sont fait un plaisir

de payer le prix plus élevé, car la laine préparée est tellement supérieure à celle qui ne l'est pas qu'elle ne revient pas plus cher; elle est même meilleur marché. La première année de la vente coopérative des laines en 1914, le prix moyen de la laine triée au Canada était de 20·7 centins; en 1915, il était de 27·2 centins; et en 1916, de 32·83 centins. Les laines à l'est de Port-Arthur ont rapporté un prix moyen par livre de 41·01 centins, et la laine de l'Ouest de 31·53 centins la livre. Cette différence de prix provient du fait que les laines domestiques de l'Est perdent moins de poids, et qu'elles sont également plus rapprochées du marché consommateur. En 1913, et pendant bien des années auparavant, la laine de l'Ouest se vendait approximativement 12 centins par livre et la laine de l'Est 15 centins. La guerre a naturellement exercé son effet sur la hausse générale des prix, mais le surcroît d'attention que les cultivateurs donnent actuellement à l'industrie ovine est due tout spécialement à l'intérêt évoqué par les sociétés coopératives.

Pour la manutention des laines, les sociétés dépensent de ¼ à un centin par livre. La moyenne est de 0·65 centins. Ces frais varient suivant les conditions locales, ils dépendent principalement des frais du loyer de l'entrepôt; ce loyer varie beaucoup. On

Toile défectueuse, portant des fibres d'agavé. On ne devrait lier les toisons qu'avec de la ficelle de papier.

n'a besoin d'un entrepôt que pendant peu de temps, et parfois, lorsque la place manque, on est obligé de le payer un prix élevé. Ces frais comprennent le coût de la main-d'œuvre nécessaire pour la manutention, le coût des sacs, de la ficelle de papier et l'assurance. Ils sont couverts, et au delà, par la hausse des prix résultant du classement et de la vente en coopération.

En 1916, un système de classement très strict et très complet a été adopté; les catégories couvraient toute les laines canadiennes. Dans l'Ouest, la laine des prairies, d'origine Mérinos, a été séparée de la laine domestique, qui provient de la laine longue ou de la laine des dunes (*Down*) produite dans les conditions de la ferme. Cette dernière a été également classée suivant son état, en première et deuxième qualité; la première perd 50 pour 100 de son poids au cours du dessuintage, la dernière plus de 50 pour 100. Ces résultats nous ont permis d'apprendre à connaître exactement la valeur de la laine dans les différentes parties du pays, représentée dans les tableaux et les diagrammes ci-joints. Ils nous fournissent également l'occasion de connaître le type de mouton qui se trouve dans un district, par exemple on constate que la laine des

Provinces maritimes est en grande partie lustrée et grossière, on voit par ce fait que les moutons des Provinces maritimes doivent être principalement des races à longue laine, se rapprochant des Leicesters. Dans Québec et Ontario la prépondérance des laines intermédiaires à peigne indiquent qu'il y a eu des croisements avec les races "Down". La Saskatchewan et l'Alberta, ont la laine des prairies qui accuse l'introduction du sang de Mérinos. Les laines à vêtement, ou celles qui ont au moins deux pouces de longueur et qui se font remarquer par leur absence dans les laines domestiques de l'Est, sont présentes en grande quantité dans les types des Prairies. Beaucoup des qualités qui ne présentent qu'un petit pourcentage du total seront incorporées, une autre année, sans difficultés ni confusion, avec d'autres qui leur ressemblent.

LE CLASSEMENT.

Le classement de la laine se fait sur les toisons, avant que la laine entre au moulin. Il consiste à séparer les toisons en groupes d'une même nature d'après leur état, la qualité, le brin ou la longueur. Il ne faut pas confondre le classement avec le triage qui se fait dans la fabrique, avant le dessuintage, et qui consiste à rompre la toison elle-

Bonne méthode d'enrouler une toison, la surface tondue à l'extérieur ; on commence par replier les côtés puis on roule les deux extrémités.

même en parties séparées. Ce dessuintage est nécessaire lorsqu'il existe des différences dans le caractère des toisons provenant d'un même troupeau et d'un même élevage, ainsi que dans la longueur et la qualité de la laine qui compose la toison elle-même. Par exemple, la laine qui recouvre le ventre est plus courte que la laine des cuisses, et cette dernière est beaucoup plus grossière. Ces deux espèces sont employées par différentes catégories de fabriques.

L'étude du classement des laines canadiennes exige l'explication des termes suivants :—

Laine non lavée ou en suint.—C'est la laine dans l'état naturel, telle qu'elle vient d'être tondue. La toison devrait toujours être offerte en vente dans cet état. Le fabricant peut apprécier plus facilement la qualité et il peut la trier suivant ses besoins. La laine lavée à dos ou en baquets se vend plus cher, mais il a été démontré par des expériences que le coût du travail et la perte de poids se montent plus haut que le surplus de prix obtenu. D'ailleurs cette opération peut être faite d'une façon beaucoup plus efficace par le dessuintage à la fabrique.

Laine lavée à dos.—C'est la laine qui est lavée avec de l'eau et du savon sur le dos du mouton. Le lavage n'enlève que la poussière et les matières étrangères et il crée en moyenne une diminution de poids de 15 à 22 pour 100.

Laine non marchande.—Laine mal lavée ou qui n'a été tondue que quelque temps après être lavée.

Laine lavée en baquets.—Laine lavée à la main avec du savon et de l'eau qui contient souvent une faible solution d'alcali caustique après qu'elle a été enlevée du mouton. Cette méthode offre beaucoup d'objections. Dans le lavage en baquet, les qualités de la toison se mélangent à un tel point qu'il est absolument impossible de les trier. Ce lavage se propose en somme le même but que le dessuintage, mais il est loin d'être aussi efficace. La laine doit être dessuintée à nouveau avant de pouvoir être employée dans la fabrication, et quoique la perte originale de poids varie de 30 à 50 pour 100 en moyenne, une nouvelle diminution de 15 pour 100 en moyenne se produit à la fabrique.

Les sociétés coopératives n'acceptent pas pour la vente des laines lavées en baquets.

Laine dessuintée.—Laine parfaitement nettoyée à la fabrique au moyen de machines convenables.

Laine pailleuse.—Laine contenant une quantité excessive de graines, de piquants, de poils, de foin ou de jarre.

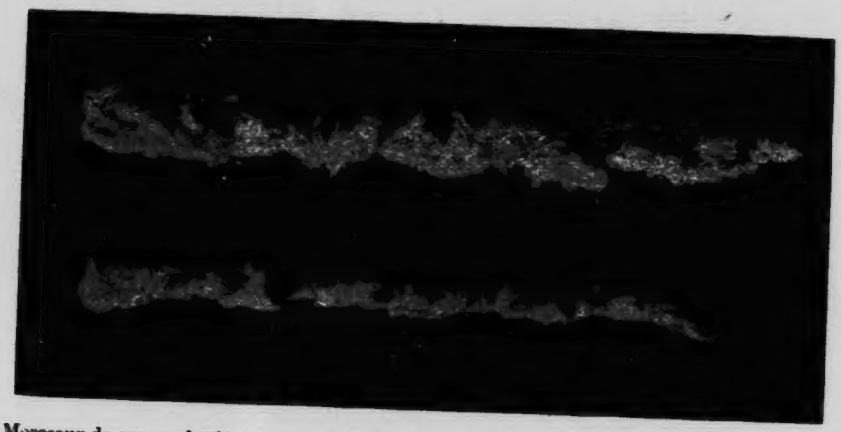

Morceaux de cou employés, à tort, pour lier les toisons. Ils étaient si serrés que ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés que l'on a pu les délier

Laine enchevêtrée.—Laine prise ensemble. L'enchevêtrage est causé par la mauvaise santé, il provient d'un manque de suint ou d'huile dans la laine; le suint empêche ordinairement les fibres de se coller ensemble. Comme la laine est déjà feutrée jusqu'à un certain point elle ne peut être utilement employée dans la fabrication.

Laine noire ou grise.—Laine contenant de nombreuses fibres noires brunes ou grises. Cette couleur interdit son emploi pour les tissus de couleurs claires.

Mèches jaunes, crottins, pailleux.—Mèches courtes, couvertes ou teintes de fumier, elles n'ont pas généralement une haute valeur commerciale, et doivent être l'objet d'un traitement spécial au dessuintage.

Pelure ou laine morte.—Laine enlevée par un moyen mécanique ou chimique des toisons de moutons tués.

Brin ou longueur.—Les toisons sont généralement séparées d'après le brin en deux longueurs, l'une à peigne (laines longues) et l'autre à carde (laines courtes). Le point de division est généralement à deux pouces. La laine à peigne est la longue laine destinée à la fabrication des étoffes rases (*worsted purposes*). La laine à carde est trop courte pour les peignes ordinaires, et doit être cardée exclusivement; elle entre pour la plupart dans la fabrication des lainages. La laine domestique canadienne, comme on peut le voir par l'étude les diagrammes, se compose en général de laines de qualités à peigne.

Qualité.—La laine domestique se divise en cinq catégories d'après la qualité ou la finesse du diamètre de la fibre. Les catégories intermédiaires ou grossières représentent

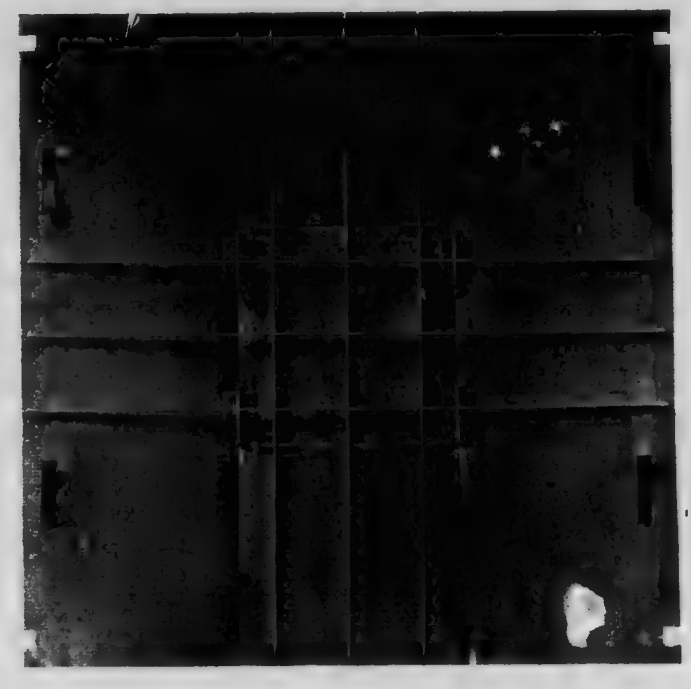

Caisse de façonnage.—Caisse ouverte ; on voit la surface intérieure.

les qualités de bases, et comprennent la majorité des laines de cette catégorie produites au Canada. Dans certains districts, on produit une laine plus fine que la catégorie intermédiaire; cette laine forme une catégorie plus élevée appelée fine intermédiaire. D'autre part, il existe beaucoup de laines moins fines que l'intermédiaire, mais encore trop fines cependant pour se classer comme grossières, c'est pourquoi on les appelle "communes". La catégorie lustrée (brillante) ne comprend que la laine brillante, d'aspect lustré qui provient généralement des Cotswold, Lincoln ou Leicester de haute lignée.

Les catégories grossières et lustrées sont surtout les laines à longues fibres. Les laines à vêtements appartiennent pour la plupart aux catégories fines et intermédiaires.

Les laines de prairies qui proviennent de souche Mérinos sont d'une qualité beaucoup plus fine que la laine domestique et incidemment perdent plus de poids. Elles peuvent être divisées en quatre catégories. Superfine, fine, intermédiaire et communes. La superfine n'est pas représentée du tout dans les catégories domestiques.

C'est de la laine de pur Mérinos. D'une façon inverse, la lustrée n'apparaît pas dans les types des prairies, c'est exclusivement la laine domestique.

Il est difficile de rattacher les types de laine produits par les différentes races avec les qualités précédentes, pour la raison qu'il y a toujours, dans chaque race, un champ étendu, et une grande variété de qualités. On fait toujours le classement sans tenir compte du type de la race et une même catégorie peut contenir des laines de Shropshire ou de Hampshire aussi bien que les Oxford ou les Suffolk. Les toisons de plusieurs centaines de moutons de l'une des races des dunes qui sont des plus variables peuvent remplir toutes les catégories, à l'exception des fines et des lustrées. La laine des Cotswold, des Lincoln et des Leicester est celle qui a la qualité la plus constante et elle n'est jamais classée que comme lustrée ou grossière.

INSTRUCTIONS SUR LA PRÉPARATION ET L'EMBALLAGE DES LAINES.

(1) Nourrir les moutons copieusement et régulièrement. Les moutons mal nourris ont une toison dure, qui manque d'huile, et dont les fibres sont souvent faibles. La laine de ce genre ne convient pas pour la vente. Les moutons qui restent sans nourriture pendant une certaine période ont, dans les brins de leur laine, une partie faible qui se casse facilement (laine à deux bouts), et qui ne peut être employée comme laine à peigne, pour la fabrication des étoffes rases (*worsted*).

(2) Prendre toutes les précautions pour éviter que la laine ne soit souillée de paille, de foin, de piquants, etc. Il faut pour cela se servir de bons râteliers et prendre les mesures nécessaires pour que le foin ou la paille ne tombent pas sur les moutons pendant que ceux-ci mangent. Il est bon de se rappeler à ce sujet que plus la laine est sale, plus la perte de poids est forte; la laine est achetée par le commerçant sur la base du poids de la laine propre ou dessuintée.

(3) Tenir autant que possible la laine tondue par derrière en tous temps, mais surtout si les moutons ont la diarrhée, pour empêcher la formation de lourds crottins.

(4) S'efforcer de faire disparaître les moutons noirs du troupeau. N'accoupler

Caisse de façonnage partiellement ouverte ; toison liée.

que les moutons qui ont une belle toison blanche. La laine noire est classée dans une qualité inférieure.

(5) En marquant les moutons, ne jamais se servir de peinture ou de goudron, qui sont insolubles et ne disparaissent pas au dessuintage. A la fabrique le trieur est obligé d'enlever aux ciseaux les mèches qui portent de la peinture, car cette laine ne peut être employée dans la fabrication; c'est donc une perte sèche pour le fabricant. Il y a dans le commerce des liquides qui donnent une marque permanente dans des conditions ordinaires de température et qui se dissolvent parfaitement à la fabrique.

(6) Baigner les moutons dans un bain recommandé au moins une fois par an, (deux fois valent encore mieux) en automne, avant de les mettre en quartiers d'hiver et au printemps après la tonte.

(7) La tonte doit se faire sur un plancher lisse, propre, et la toison doit être tenue aussi compacte que possible.

(8) Les toisons ne doivent être attachées qu'avec de la ficelle de papier, jamais avec de la ficelle de jute ou de la ficelle d'engerbage ordinaire. Il ne faut pas non plus se servir de la partie du cou pour l'attachage. Souvent la température froide durcit tellement les morceaux du cou s'ils sont étroitement enroulés que l'on a de grandes difficultés à les détacher à la fabrique. Repliez les côtés de la toison vers le centre en laissant la peau ou la surface tondue à l'extérieur, puis roulez alternativement le morceau du cou et la partie de la queue jusqu'à ce qu'ils se rencontrent au centre de la toison. Cette disposition permet de défaire facilement la toison à la fabrique. On facilite le pliage et l'attachage des toisons en se servant d'une boîte spéciale qui donne en même temps plus de compacité et d'uniformité à la toison.

(9) La laine doit être emballée dans des sacs de jute ou de chanvre étroitement tissés ou des sacs revêtus de papier à l'intérieur.

(10) Il ne faut jamais mettre avec la toison des mèches souillées de fumier, ou crottins, mais toujours les emballer séparément si la laine y adhère.

(11) La laine doit être absolument sèche au moment de la tonte; on ne doit jamais la laisser exposée à l'humidité après la tonte. La laine humide emmagasinée prend à la longue une teinte jaune et ne peut servir à la fabrication de fils blancs; elle peut également être attaquée par le mildiou qui affaiblit la force tensile du brin. Les fabricants redoutent beaucoup la laine mouillée et préfèrent ne pas l'acheter, sauf à une réduction considérable.

DESCRIPTION DE LA CAISSE.

EMPLOYÉE POUR LE FAÇONNAGE ET LE LIAGE DES TOISONS.

Il est nécessaire de tenir la toison aussi intacte que possible pendant la tonte. On plie les côtés et les extrémités de la toison vers le centre en laissant exposé vers le dehors le côté tondu ou la peau; on place alors la toison sur la caisse après avoir disposé de la ficelle de papier représentée dans l'illustration ci-jointe. On ramène alors les côtés et les extrémités de la caisse dans la position représentée sur la page du couvert de ce bulletin et on les tient ensemble au moyen de fiches en bois.

Les matériaux pour faire cette caisse sont une planche de 9 pieds de long sur 1 pied de large et 1 pouce d'épaisseur que l'on coupe en deux morceaux de 3 pieds de long et de trois morceaux de 1 pied de long. Ces morceaux sont fixés au moyen de charnières, (Voir figure représentant la caisse ouverte). Pour plus de commodité, il est bon d'employer des ressorts pour tenir la planche de l'extrémité verticale lorsque l'on comprime la toison.

La description qui précède représente la grandeur la plus convenable pour toutes les qualités de toisons, à l'exception des qualités grossières et lustrées. Ces dernières exigent une caisse de plus grandes proportions. En ajoutant deux pouces à toutes les dimensions, on obtient une caisse assez grande pour contenir des toisons de la grandeur moyenne de ces qualités.

DEMANDES D'AIDE.

Les éleveurs qui désirent profiter de l'aide offerte par ce ministère sont priés de s'adresser au bureau de l'industrie animale, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa, pour avoir un exemplaire du bulletin n° 7, contenant des détails complets sur cette aide et sur l'organisation d'une société de producteurs de laine.

QUALITÉ DES LAINES DOMESTIQUES DE L'EST—ÉTAT COMPLET DES LAINES CLASSÉES DANS CHAQUE PROVINCE.

Qualité.	Fine à peigne.	Intermédiaire à peigne.	Intermédiaire à carde.	Commune à peigne.	Grossière.	Lustrée.	Pailleuse.	Grise et noire.	Petites mèches.	Crottins.	Poids total.	Prix moyen.	Valeur totale.
Ile du Prince-Edouard—													
Livres	.....	1,767¾	288¼	3,148½	20,479¾	1,695	273¾	228½	28¼	167			
Prix la livre	.....	42c.	43c.	41c.	38½c.	35½c.	25c.	30c.	25c.	10c.			
Valeur	.....	$742 46	$145 46	$1,290 89	$7,884 60	$652 58	[illegible]	$68 55	$7 06	$16 70			
Pour cent du total	.....	6·27	1·37	11·17	72·68	6·0[illegible]	·97	·81	·02	·59	28,176¾	38·62c.	$10,876 74
Nouvelle-Ecosse—													
Livres	130	7,251	241½	4,130	5,675½	187½	100½	351	333	41½			
Prix la livre	43c.	42c.	44½c.	41c.	40½c.	41c	30c.	38½c.	36½c.	10c.			
Valeur	$55 90	$3,045 42	$107 47	$1,693 30	$2,298 57	$76 88	$30 15	$135 14	$121 55	$14 63			
Pour cent du total	·70	39·31	1·31	22·39	30·77	1·01	·54	1·90	1·81	·22	18,441½	40·98c.	$7,568 88
Nouveau-Brunswick—													
Livres	121½	1,539½	8	1,821½	1,530½	.....	52	49	.....	5			
Prix la livre	40¼	39¾c.	39¾c.	38¾c.	36½c.	.....	22¾c.	25¾c.	.....	10c.			
Valeur	$48 90	$611 95	$3 18	$706 99	$558 63	.....	$11 83	$12 62	.....	·50			
Pour cent du total	2·12	26·86	·13	31·84	24·71	.....	·91	·85	.....	·08	5,130	38·10c.	$1,954 00
Québec—													
Livres	1,455½	35,441	1,574	57,644	13,248	873½	7,920½	2,059¾	249	335½			
Prix la livre	43c.	43c.	43c.	42c.	41c.	42c.	38c.	38c.	38c.	5c.			
Valeur	$625 86	$35,879 63	$676 82	$24,210 48	$5,431 58	$366 87	$3,009 70	$782 70	$94 62	$16 78			
Pour cent du total	·86	49·33	·93	34·16	7·85	·51	4·69	1·22	·15	·19	168,701	42 14c.	$71,205 85
Ontario—													
(Ile Manitoulin, seulement) livres	102	2,491	18	7,950	1,378	5,725	66	53	143	68			
Prix la livre	36½c.	36½c.	36½c.	36c.	32c.	34c	30c	30c.	30c.	10c.			
Valeur	,37 24	$909 46	$6 57	$2,862 00	$440 96	$1,946 50	$19 80	$15 90	$42 90	$6 30			
Pour cent du total	·56	13·81	·10	44 19	7·65	31.82	·36	·29	·79	·35	17,989	34·95c.	$6,2[illegible] 43
											238,438½	40·15c.	$97,[illegible] 15

QUALITÉ DES LAINES DOMESTIQUES DE L'OUEST—ÉTAT COMPLET DES LAINES CLASSÉES DANS CHAQUE PROVINCE.

Qualité.	Superfine à peigne.	Superfine à carde.	Fine Co. 1ère.	Fine Cl. 1ère.	Fine Co. 2ème.	Fine Cl. 2ème.	Intermédiaire Co. 1ère.	Intermédiaire Cl. 1ère.	Intermédiaire Co. 2ème.	Intermédiaire Cl. 2ème.
Manitoba—										
Livres	.....	2,965	6,589	6,294	119	350	56,484	11,514	64	.....
Prix la livre	.....	30c.	33c.	30c.	28c.	24c.	34c.	30c.	29c.	.....
Valeur	.....	$889 50	$2,174 37	$1,888 20	$33 32	$98 40	$19,204 56	$3,454 20	$18 56	.....
Pour cent du total	.....	1·96	4·36	4·16	·07	·23	37·42	7·62	04	.....
Saskatchewan—										
Livres	6,645	11,031	12,449	3,805	20,747	8,557	22,407	1,734	32,397	3,925
Prix la livre	33c.	29c.	36c.	34c.	34c.	32c.	37c.	34c.	34c.	31c.
Valeur	$2,192 85	$3,198 99	$4,481 64	$1,293 70	$7,053 98	$2,738 24	$8,290 59	$589 56	$11,014 98	$1,216 75
Pour cent du total	3·85	6·33	7·21	2·21	12·02	4·95	12·41	1·04	18 77	2 27
Alberta—										
Livres	14,848	21,212½	33,257	7,976	31,657	13,897	126,790	9,209½	67,091	7,702
Prix la livre	31c.	26c.	33c.	29c.	31c.	29½c	35c.	31c.	32c.	29c.
Valeur	$4,602 88	$5,515 25	$10,974 81	$2,313 44	9,813 67	$3,960 65	$44,376 50	$2,854 95	$21,4[illegible] 12	$2,[illegible]
Pour cent du total	3·59	5·12	8·04	1·92	7·65	3·36	30·65	2·22	16·21	1 86
Colombie-Britannique—										
Livres	78½	2 19	26	.....	6	9,744	4,242½	9	.....	318
Prix la livre	35c.	34½c	36½c	.....	32c.	31⅝c	36c.	34c.	.....	30c.
Valeur	$27 48	$75 56	$9 49	.....	$1 92	$3,068 88	$1,527 30	$3 06	.....	$95 40
Pour cent du total	·49	1 39	·16	.....	·08	61·85	26·98	·05	.....	2 02

QUALITÉS DES LAINES DOMESTIQUES DE L'OUEST—ÉTAT COMPLET DES LAINES CLASSÉES DANS CHAQUE PROVINCE.

QUALITÉS DES LAINES DOMESTIQUES DE L'OUEST—ÉTAT COMPLET DES LAINES CLASSÉES DANS CHAQUE PROVINCE.

Qualité.	Commune à peigne.	Commune à cardes.	Grossière.	Lustrée.	Pailleuse.	Grise et noire.	Petites mèches.	Crottins.	Poids total.	Prix moyen.	Valeur totale.
Manitoba—											
Livres	37,187	207	1,675	15,514	4,815	3,163	2,998	1,031			
Prix la livre	34c.	34c.	32c.	30c.	24c.	27c.	22c.	10½c			
Valeur	$12,643 58	$70 38	$536 00	$4,654 20	$1,155 60	$995 86	$659 56	$165 11			
Pour cent du total	24·51	·13	1·10	10·21	3·12	2·09	1·98	·66			
Saskatchewan—											
Livres	14,781	648	2,533	10,706	10,426	1,587	973	2,617	150,999	33·25c.	$ 49,962 49
Prix la livre	34c.	34c.	32c.	31c.	24c.	28c.	24c.	11c.			
Valeur	$5,025 54	$220 12	$1,130 56	$3,319 48	$2,502 24	$444 36	$233 52	$287 87			
Pour cent total	8·56	·37	2·04	6·21	8·12	·91	·56	1·51			
Alberta—											
Livres	49,521½	491	5,550	1,562	7,474	3,401½	6,674	5,264	172,670	32·00c.	$ 55,244 27
Prix la livre	33c.	31½c	31½c	31½c	25c.	25c.	22c.	11c.			
Valeur	$16,342 10	$154 67	$1,751 09	$492 36	$1,868 50	$850 38	$1,328 28	$576 04			
Pour cent du total	11·97	·11	1·34	·38	1·81	·85	1·46	1·44			
Colombie-Britannique—											
Livres	4	53	.....	.....	85	34½	641	290	413,657	31·30c.	$131,885 94
Prix la livre	33c.	32c.	.....	.....	27c.	27c.	25c.	12c.			
Valeur	$1 32	$16 96	.....	.....	$22 95	$9 32	$160 25	$34 80			
Pour cent du total	·02	·33	.....	.....	·54	·22	4·06	1·93			
									15,751	32·25c.	$ 5,079 69
									732,947	31·95c.	$240,572 39

QUALITÉS DES PRAIRIES—ÉTAT COMPLET DES LAINES CLAS

Qualité.	Laine superfine à peigne.	Laine superfine à carde.	Laine fine à peigne.	Laine fine à carde.	Laine intermédiaire à peigne.	Laine intermédiaire à carde.
Alberta—						
Livres	167,[illegible]	54,[illegible]	[illegible],255	[illegible],190	[illegible],790	[illegible]
Prix la livre	29½c	29c	32½c	31c	33½c	31½c
Valeur	[illegible] 96	$15,[illegible] 15	$64,251 01	$10,691 60	$[illegible] 16	$1,574 52
Pour cent du total	14·45	7·37	34·58	4·50	32 73	79
Saskatchewan—						
Livres	306	197	1,[illegible]	310	2,[illegible]	162
Prix la livre	27½c	27c.	31c	29c.	31½c	30c.
Valeur	$[illegible] 15	$[illegible] 19	$317 13	$[illegible] 90	$613 65	$[illegible] 60
Pour cent du total	5·63	3·63	18·84	5 71	47·57	2·98

...ÉES DANS CHAQUE PROVINCE.

Laine commune à p[illegible]me.	Laine commune à carde.	Pailleuse.	Grise et noire.	Petites mèches.	Crottins.	[illegible] Poids total.	Poids moyen.	Valeur totale.
21,704	388	1,507	4,491	11,471	1,558			
35c.	35c.	28¾c	27c	23¼c	12c			
$7,598 40	$135 80	$427 40	$1,213 57	$2,667 00	$186 96			
2·91	·05	·21	·60	1·54	·21			
						744,959	30·94c.	$230,557 62
553	.....	142	80	1	64			
33c.	.....	25c.	27c.	24c	11c.			
$182 49	.....	$35 50	$24 03	24	$7 04			
10·18	.....	2 16	1·63	02	1·18			
						5,430	30·49c.	$1,655 92
						750,389	30·93c.	$232,213 54

ÉTAT COMPLET DES LAINES CLASSÉES ET OFFERTES POUR LA VENTE COOPÉRATIVE.

Nom de l'association.	Secrétaire ou gérant.	Adresse.	1914. Nombre de membres.	1914. Quantité de laine.	1915. Nombre de membres.	1915. Quantité de laine.	1916. Nombre de membres.	1916. Quantité de laine.
				Liv.		Liv.		Liv.
Ile du Prince-Edouard—								
Prince Edward Island Wool Growers' Assn.	W. R. Reek gérant.	Charlottetown			58	5,496½	383	28,170¾
Nouvelle-Ecosse—								
Antigonish Wool Growers' Assn.	Dr Hugh McPherson "	Antigonish			163	12,271	208	17,322
Guysboro Wool Growers' Assn.	Angus D. McDonald "	Guysboro					21	1,119½
Nouveau-Brunswick—								
Moncton & Westmoreland Wool Growers' Assn.	C. E. Jubien secrét.	Moncton					18	1,873
Sussex & Studholm Wool Growers' Assn.	M. A. McLeod "	Sussex			9	1,103¾	21	3,297
Québec—								
Assn. des prod. de laine d'Argenteuil	J. W. Gall "	Lachute			67	6,372	106	10,[illegible]
Assn. des prod. de laine de Beauharnois	R. E. Husk "	Huntingdon			79	8,601	113	13,[illegible]
Bedford Wool Growers' Assn.	W. R. Beach "	Cowansville			85	6,702	150	16,[illegible]
Compton Wool Growers' Assn.	H. A. Taylor "	Cockshire			150	12,849	281	[illegible]
Megantic Wool Growers' Assn.	E. Bolduc "	Leeds Village					49	[illegible]
Pontiac Wool Growers' Assn.	C. H. Hodge "	Shawville	93	12,000	413	43,057	485	[illegible]
Richmond Wool Growers' Assn.	L. V. Parent "	Richmond			75	10,080	172	[illegible]
Sherbrooke Wool Growers' Assn.	W. J. MacDougall "	Lennoxville			58	6,045	135	[illegible]
Stanstead Wool Growers' Assn.	E. E. Temple "	Ayer's Cliff			83	9,986	135	13,[illegible]
Ontario—								
Manitoulin Island Wool Growers' Assn.	W. Hilliard gérant.	Kagawong	60	15,742	81	20,295	69	17,989
Manitoba—								
Elkhorn Wool Growers' Assn.	Sir J. A. M. Aikins secrét.	Winnipeg			6	10,648	11	9,290
†Manitoba Sheep Breeders' Assn.	G. H. Greig "	Winnipeg	138	44,059	187	64,777	429	141,719
Saskatchewan—								
†Saskatchewan Wool Growers	W. W. Thomson gérant.	Regina					478	178,000
Alberta—								
Alberta Sheep Breeders' Assn. (Calgary)	E. L. Richardson secrét.	Calgary	21	95,137	83	105,883	337	385,675
Alberta Provincial Sheep Breeders' Assn. (Edmonton)	W. J. Stark "	Edmonton			28	12,788	102	52,270
*Carstairs Wool Growers' Assn.	F. J. Downie "	Carstairs	17	11,039½				
†Central Alberta Wool Growers' Assn.	G. Holben "	Ponoka	11	13,216				
Lacombe Wool Growers' Assn.	A. J. Cameron "	Lacombe	14	9,935	35	24,141	73	35,979
Pincher District Wool Growers' Assn.	J. W. Harwood "	Pincher Creek			18	25,916	27	[illegible]
Southern Alberta Wool Growers' Assn.	F. Colpman gérant.	Lethbridge						
Cardston District Wool Growers' Assn.	[illegible]	[illegible]						

†Central Alberta Wool Growers' Assn.	G. Holben	"	Ponoka	11	18,216				
Lacombe Wool Growers' Assn.	A. J. Cameron	"	Lacombe	14	9,935	35	24,141	73	35,979
Pincher District Wool Growers' Assn.	J. W. Harwood	"	Pincher Creek			18	35,916	27	20,246
Southern Alberta Wool Growers' Assn.	F. Colpman	gérant.	Lethbridge					26	582,944
Cardston District Wool Growers' Assn.	A. Sheldon	secrét.	Magrath					5	106,495
Vermilion Wool Growers' Assn.	J. Mace	"	Vermilion			35	29,642	39	38,901
Colombie-Britannique—									
Vancouver Island Flock Masters' Assn.	A. C. Aitken	"	Duncan					62	15,751
Total				363	206,128½	1,678	427,153	3,916	1,721,588½

* Affiliée à la Alberta Sheep Breeders' Association, 1915.
† Aidée par le Min. prov. de l'agriculture.
† Affiliée à la Lacombe Wool Growers' Association, 1915.

CLASSEMENT COMPLET DES LAINES CANADIENNES.

Laines domestiques.

DÉSIGNATIONS ANGLAISES.		DÉSIGNATIONS FRANÇAISES.	
Western	Domestic Fine Medium Combing	Ouest	Laine domestique fine, à peigne.
Eastern		Est	
Western	Domestic Medium Combing	Ouest	Laine domestique intermédiaire, à peigne.
Eastern		Est	
Western	Domestic Low Medium Combing.	Ouest	Laine domestique commune, à peigne.
Eastern		Est	
Western	Domestic Coarse Combing.	Ouest	Laine domestique grossière, à peine.
Eastern		Est	
Western	Domestic Lustre Combing	Ouest	Laine domestique lustrée, à peigne.
Eastern		Est	
Western	Domestic Fine Medium Combing	Ouest	Laine domestique fine, à carde.
Eastern		Est	
Western	Medium Clothing	Ouest	Laine domestique intermédiaire, à carde.
Eastern		Est	
Western	Low Medium Clothing	Ouest	Laine domestique commune, à carde.
Eastern		Est	

Laines des prairies.

Western Range Fine Staple.	Laine superfine à peigne des Prairies.
Western Range Medium Staple.	Laine fine à peigne des Prairies.
Western Range Low Staple.	Laine intermédiaire à peigne des Prairies.
Western Range Fine Clothing.	Laine superfine à carde des Prairies.
Western Range Medium Clothing.	Laine fine à carde des Prairies.
Western Range Low Clothing.	Laine intermédiaire à carde des Prairies.

Laines défectueuses.

Rejects.	Laine pailleuse.
Gray and Black.	Laine grise et noire.
Locks and Pieces.	Petites mèches.
Tags.	Crottins.

Fort-William est le point de division pour les laines de l'Est et de l'Ouest. La laine *domestique* est celle qui est produite par petits lots, sur la ferme. La *laine des prairies* (Range wool) est celle qui est produite dans les conditions des prairies.